

PV de la réunion du 7 janvier 2021 de la direction de l'EDMH

Présents : Stéphane Nonnenmacher, Eliane Bécache, François Roueff, Benjamin Schraen, Vincent Sécherre, Clotilde d'Epenoux

Excusés : Agnès Desolneux, Raphaël Cerf, Nizar Touzi, Victor-Emmanuel Brunel

1. Discussion sur les Formations transverses

Décompte des heures d'enseignement

La discussion porte sur l'opportunité de compter les heures d'enseignement (au titre du monitorat, ou de vacations) prodigué par les doctorants, comme des formations transverses. La demande avait été formulée dans le contexte du Covid, qui occasionne des enseignements à distance plus chronophages qu'en temps normal, et une absence quasi-totale de formations pendant la majeure partie de 2020.

Un sondage a été réalisé auprès d'autres EDs de l'UPSay, montrant des pratiques variées. Après discussion, la proposition de la direction de l'EDMH est la suivante, elle sera valable à partir de janvier 2021.

En fin de thèse (par exemple, au moment de l'entretien de 3^e année), l'EDMH demandera au doctorant de justifier des heures d'enseignement qu'il aura fournies en tout durant 3 ans (en montrant ses contrats de monitorat ou de vacations). Un nombre d'heures de formations transverses lui sera alors compté, avec les règles suivantes :

- moins de 30h d'enseignement → 0h de formation transverse
- entre 30h et 89h d'enseignement → 5h de formation transverse
- entre 90h et 149h d'enseignement → 10h de formation transverse
- 150h et plus d'enseignement → 15h de formation transverse.

Décompte des cours de langue

Un certain nombre de doctorants prennent des cours de langue (souvent le FLE pour les doctorants étrangers), qui peuvent représenter un grand nombre d'heures. Il est proposé de décompter les heures de langue comme formation transverse, jusqu'à atteindre le seuil de 40h pour 3 ans. Au-delà de ce seuil, les heures de langue ne seront plus comptées.

Formations disciplinaires

En ce qui concerne les heures de formations disciplinaires (conférences, colloques, écoles d'été), il est recommandé de compter les heures au fil de l'eau, quitte à dépasser largement le quota de 56h.

2. Attribution du budget de l'EDMH aux laboratoires

Chaque année, le budget attribué par les établissements (UPSay et IPP) à l'EDMH est redistribué aux différents laboratoires affiliés, au prorata du nombre de doctorants. Cela oblige à effectuer des conventions de reversement entre le service financier de la faculté des

sciences d'Orsay (qui gère le budget de l'EDMH) et les différents laboratoires, parfois pour des sommes assez faibles (<1000€).

SN pose la question de regrouper le budget dans un certain nombre de « gros » laboratoires, qui auraient alors aussi à gérer les missions de doctorants de « petits » laboratoires, cela afin d'éviter ces multiples conventions de reversement.

Après discussion, il est proposé de maintenir le fonctionnement tel quel, laissant à tous les laboratoires actuellement concernés la gestion des missions de leurs doctorants.

(actuellement le LMO gère aussi quelques missions des doctorants du LAG, MIA, MaIAGE).

3. Proposition de thèse à l'ONERA

Une demande d'encadrer une thèse dans un laboratoire de l'ONERA a été communiquée à l'EDMH. Il s'agit d'une thèse portant sur l'ordonnancement, à la charnière maths-info, elle serait dirigée par Albert Cohen (ex DR INRIA en info, actuellement employé à Google AI à Paris), et co-encadrée par Bertrand Michel et Mickaël Lienhardt, deux chercheurs ONERA non-HDR. Leur équipe fait partie d'un projet de laboratoire ONERA (LM2AS) comportant une forte composante de mathématiques appliquées, et qui souhaiterait se rattacher à terme à l'EDMH.

En attendant, compte tenu de l'absence de membre « local » dans le projet, l'EDMH compte demander aux porteurs du projet de trouver un co-directeur de thèse affilié à un laboratoire de l'EDMH (probablement le CMAP, où Marc Massot s'étant montré très enthousiaste de monter ce type de collaboration).

Prochain conseil de l'EDMH : Mardi 30 mars à 14h (en visio)

Pour la direction de l'EDMH,
Stéphane Nonnenmacher, directeur de l'EDMH
Orsay, le 7/01/2020

PV de la consultation électronique du 11 février 2021 de la direction de l'EDMH

Consultation électronique : Eliane Bécache, François Roueff, Benjamin Schraen, Vincent Sécherre, Agnès Desolneux, Raphaël Cerf, Nizar Touzi, Victor-Emmanuel Brunel, Pierre-Gilles Lemarié-Rieusset, Wojciech Pieczynski, Charles Favre, Erick Herbin

Répartition du budget EDMH 2021

Répartition du budget destiné aux missions des doctorants de l'EDMH pour l'année 2021, au prorata du nombre de doctorants par laboratoire. Enveloppe de 7 000€ réservée aux frais de gouvernance et cours de langues

Répartition du budget 2021 par laboratoire

Budget 2021: UPSaclay 19 000 € + IPParis 18 000 € + PSL 0 euros, soit 37 000 €																
Laboratoires		CMAP	CeBo	CMLS	CREST	FdM	GAMMA	LaMME	LMV	LTCI	M3DISIM	SAMOVAR	UMA	DMA-LAG-LMO-MIA- MqIAGE-SPECFUN	TOTAL	
Nombre doctorants 2020-2021 au 11/01/21		73	38	16	31	6	3	15	10	15	3	13	19	104	346	
Pourcentage exact		21,098	10,983	4,6243	8,9595	1,734	0,86705	4,3353	2,8902	4,3353	0,867052	3,757225	5,4913	30,05780347	100	
Missions doctorants	30000	6329	3295	1387	2688	520	260	1301	867	1301	260	1127	1647	9017	29999	
Gouvernance, cours de langues, divers	7000														7000	
Total	37000														36999	

Le conseil approuve-t-il le versement des sommes indiquées à chacune de ces unités de recherche, afin de financer les frais de missions demandés par les doctorants, ainsi que le budget de 7 000 € destiné à couvrir les frais de gouvernance et de cours de langues ?

Vote favorable du conseil : 12 pour, 0 contre, 0 abstention

Pour la direction de l'EDMH,
Stéphane Nonnenmacher, directeur de l'EDMH
Orsay, le 11/02/2020

Université
PARIS-SACLAY
École doctorale
de mathématiques
Hadamard (EDMH)

PV de la réunion du 30 mars 2021 du Conseil de l'EDMH

Présents : Eliane Bécache, Victor-Emmanuel Brunel, Raphaël Cerf, Agnès Desolneux, Stéphane Nonnenmacher, François Roueff, Benjamin Schraen, Nizar Touzi, Vincent Sécherre, Georges Gonthier, Céline Grandmont, Frédérique Laurent-Nègre, Monica Garcia-Gallegos, Odélia Guedj, Marie Haghebaert, Elio Joseph, Thorgal Hinault, Elio Joseph.

Invitée (début de réunion) : Frédérique Clément

Excusés : Clotilde d'Epenoux, Pascal Massart, Huyên Pham

Absents : Loïc Gouarin, Sandrine Charousset

1. Demande d'affiliation de l'équipe MUSCA

L'équipe de recherche MUSCA (MULTISCALE population dynamics for physiological systems), sous tutelle INRIA-CNRS-INRAE, basée à l'INRIA Saclay, à l'unité MaiAGE de l'INRAE, et au laboratoire PRC de l'université de Tours, a demandé un rattachement (en tant qu'équipe) à l'EDMH.

La responsable de l'équipe MUSCA, Frédérique Clément (DR INRIA Saclay) nous a présenté son équipe, ses thématiques de recherche, et ses activités d'encadrement doctoral, présentes et futures. L'équipe est interdisciplinaire, elle comprend 3 mathématiciens appliqués, 3 biologistes, une bio-informaticienne. Deux de ses membres (F.Clément et B.Laroche, du MaiAGE), sont déjà affiliés à l'EDMH, à titre individuel. 3 doctorants de l'équipe sont déjà, ou ont été, inscrits à l'EDMH.

L'affiliation de l'équipe n'engagera pas tous les doctorants de l'équipe, mais seulement ceux travaillant sur des sujets incluant suffisamment de mathématiques, et dont au moins un des encadrants est dans le périmètre Paris-Saclay.

A la suite de cette présentation et de la discussion qui l'a suivie, le conseil de l'EDMH valide à l'unanimité la demande d'affiliation de l'équipe MUSCA.

Sur le plan pédagogique, les doctorants mathématiciens de cette équipe seront gérés par le pôle Agro-IHES-INRAE-Orsay, comme le sont déjà les doctorants de MaiAGE.

2. Etat des inscriptions

Au 30 mars 2021, l'EDMH recense 318 inscrits (103 en 1A, 98 en 2A, 87 en 3A, 27 en 4A, 3 en 5A), sans compter 18 docteurs ayant soutenu depuis le 1^{er} janvier 2021. Le décompte est aussi fait par unité de recherche.

Il est fait mention de 4 doctorants en 3A 2019 qui ne sont toujours pas réinscrits, pour diverses raisons.

3. Statistiques des soutenances

80 soutenances ont eu lieu en 2020, en légère progression par rapport aux années antérieures (76 en 2018, 69 en 2019). Un laboratoire en forte progression est le CMAP (11 soutenances en 2017, 22 en 2020).

Procédures diverses

Les processus d'inscription et de soutenance sont à présent dématérialisés sur ADUM, pour les établissements UPSaclay et IPParis. Il ne l'est pas encore à PSL. Cette dématérialisation a obligé le « comité des thèses » X-ENSTA à revoir son mode de fonctionnement.

Le conseil est informé de « trous » dans le personnel des scolarités doctorales :

- A.Belus (resp. du doctorat à l'IPParis) n'a pas été remplacée depuis le mois d'octobre
- M.Le Poulard, à la scolarité de l'UEVE, qui s'occupait des pôles UVSQ, UEVE, ENS-PS de l'EDMH, quitte ses fonctions au 1^{er} avril.
- S.Athie, de la scolarité doctorale de l'UPSaclay, quitte ses fonctions.

Le conseil souhaite vivement que ces personnes soient remplacées rapidement, en vue de la prochaine vague de soutenances.

4. Formations complémentaires

- Actuellement, l'EDMH demande aux doctorants d'effectuer 56h de formations disciplinaires (cours, écoles d'été, conférences à contenu pédagogique), et 56h de formations transverses (éthique, ouverture scientifique, langues, formations professionnalisantes..).

Le collège doctoral de l'UPSaclay ambitionne d'uniformiser les pratiques de ses 22 EDs, en termes de demandes de formations. Le principe serait de remplacer le décompte des « heures », par un décompte en « points ». Les formations seraient divisées en 3 types, et chacune devrait cocher un des 6 « blocs » dans le référentiel de compétences attaché à la préparation doctorale.

Les doctorants, qui ont été mis au courant du projet lors d'une réunion du collège doctoral, sont réticents, voire inquiets, face à ces changements dans les attendus de formations complémentaires. Ils craignent que ces changements n'augmentent significativement le temps passé sur ces formations.

Le directeur de l'ED les rassure, expliquant que le projet est encore en discussion au sein du collège doctoral, et que la direction de l'ED gardera la main sur la validation des formations.

- F.Roueff nous informe que l'IPParis souhaite mettre en place des formations au « coaching », de manière à ce que les entreprises accueillent plus facilement les docteurs.
- V-E Brunel demande s'il serait possible pour un doctorant de réaliser un stage court (2-3 mois) en entreprise, durant sa thèse. SN rappelle qu'une césure ne peut durer que 6 mois ou 1 an, pas moins. A défaut de stage, le doctorant peut accomplir une mission d'expertise en guise d'activité complémentaire (max. 1/6 du temps de travail).

5. Campagne de recrutement 2021

La partie « candidatures » du site de l'EDMH a été mise à jour. Les calendriers décalés entre les concours IPParis et UPSaclay nous obligent à organiser deux sessions de jurys+auditions en mai et juin. Informations sur les différentes échéances :

- L'appel Chines Scholarship Concil-UPSaclay débuté en novembre, a donné lieu à 1 candidat EDMH soutenu par l'UPSaclay (Yanwei LIANG), sur un projet de thèse au Centre Borelli. Plusieurs sujets proposés, sur des thématiques sensibles (détection de « fakes » dans les images) ont été retoqués en amont par le Fonctionnaire Sécurité Défense de l'UPSaclay.
- bourses CSC à l'IPParis : identifier des candidats d'ici le 15 avril. La question se pose de l'intervention du FSD sur ces éventuelles candidatures.
- Appel PRPhD 2021 : 4 dossiers venant d'encadrants de l'EDMH ont été soumis
- Appel UDOPIA : la soumission des sujets s'est achevée le 29 mars.
- Appel Hi !Paris : une 2^e vague aura lieu, coordonnée avec le concours EDMH-IPParis
- DIM Math-Innov : candidatures jusqu'au 20 mai
- bourses ADI pour des cotutelles à l'UPSaclay : dépôt de dossiers jusqu'au 14 juin

6. Prolongations dues au Covid-19

Les demandes de prolongation pour cause de Covid-19 sont arrivées à échéance début janvier.

- UPSay : 1 doct. 3A 2019 a été prolongé en septembre (1^e vague). 8 contrats terminant en 2021 seront prolongés, 5 terminant en 2022 le seront (bourses MESRI). 2 contrats ADI (IDEX) prolongés.
- IPP : 3A 2019 : 3 demandes acceptées, 1 refusée (décision des RH, sans attendre réponse du ministère). 3A2020 + 2A2020 : 6 demandes X-ENSTA + 1 IMT en attente de décision du ministère.

Nous n'avons pas d'information sur une éventuelle reconduction du processus en 2021.

7. Budget de l'EDMH

Lors d'une réunion de direction en janvier, l'EDMH a décidé de maintenir le principe de répartition de son budget entre les différents laboratoires, au prorata du nombre de doctorants inscrits (les équipes avec petits effectifs seront gérées en commun avec un « gros » laboratoire).

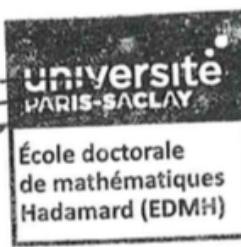

Le 7 avril, l'UPSaclay a signé la convention de cofinancement, qui a été transmise à l'IPParis pour signature, puis pour transmission aux services financiers.

8. Points divers

- Information : le LMH va mettre en place des bourses « PhD track », avec financement de M1+M2 ou M2, et promesse de financement de thèse (sous conditions). En 2021, 2 bourses seront proposées, avec entrée en M2. L'EDMH donnera son avis sur les dossiers au moment de la candidature, puis au moment du passage en thèse.
- enquête sur le devenir des docteurs à réaliser

- Prochaine réunion du conseil : le vendredi 9 juillet, 9h30.

Pour le conseil de l'EDMH,
Stéphane Nonnenmacher, directeur de l'EDMH
Orsay, le 9/04/2021



PV Conseil de l'EDMH 9 juillet 2021

Présents : S. Nonnenmacher, B. Schraen, V. Sécherre, A. Desolneux, E. Becache, F. Roueff, V. Brunel, F. Laurent-Nègre, H. Pham, G. Gonthier, M. Garcia, O. Guedj, M. Haghebaert, C. d'Epenoux

Excusés : N. Touzi, S. Charouset, C. Grandmont, E. Joseph

Absents : L. Gouarin, P. Massart

1. Bilan des candidatures

Candidatures aux bourses doctorales gérées par EDMH

Bourses MESRI (Programme blanc de la GS Math UPSaclay):

- 9 Orsay, dont 1 affectée hors périmètre employeur (Hadrien Notarantonio, INRIA SPECFUN)
- 1 ENS Paris Saclay
- 1 CentraleSupélec
- 1 UVSQ
- 2 UEVE

UDOPIA (programme de l'UPSaclay financé par l'ANR, thème IA)

2 1/2 bourses

Agnès : attention à gestion RH pour les doubles financements

ADI (programme de l'IDEX Paris-Saclay en direction des cotutelles)

1 1/2 bourse.

Discuter avec le DT et la MDD des modalités de versement de la bourse au cours de la thèse.

IP Paris :

1 bourse IPP

3 1/2 bourses ANR IA, complétées par 1/2 bourses HiParis et 1/2 bourse Chaire TelecomP.

Bourses établissements de l'IPP :

5 b. X-ENSTA, dont 2 anticipées

Désistement probable de Bourdais → ParisRegionPhD

CREST : 2 GENES & 2 ECODEC

TELECOM : 1/2 b.

Bourses des écoles :

AMX : 4 b.

CDSN : 6 Paris-Saclay, 1 Lyon, 2 Rennes, 7 Ulm

LMH

4 bourses et 2 1/2 bourses

5 candidats sur liste complémentaire

DIM MathInnov : 3 bourses (sur 9 distribuées)

ParisRegion PhD : En attente de confirmation de 2 bourses. Très peu de candidatures des autres ED. 4 candidats EDMH dont 2 retenus.

ERC : 2 bourses

ANR : 1 projet

CSC : 2 bourses

Nombre de nouveaux doctorants

UP Saclay : 43 / IPP : 23

Cifre, Chaire... non comptabilisés.

Information : une augmentation du montant des contrats doctoraux est attendue à partir de 2022, au niveau national. On ne connaît pas encore les modalités ni le calendrier. Cette augmentation pourra concerner uniquement les nouveaux contrats, ou tous les contrats actuels.

Possibilité : revaloriser tous les contrats graduellement : 10% année 1, 20% année 2, 30% année 3.

Le ministère devrait abonder le budget des établissements pour que le nombre de bourses MESRI soit préservé

Bourses LABEX, ANR, DIM... => risque de poser des problèmes si les bourses déjà attribuées doivent être revalorisées

2. Gestion de prolongations de financement / durée

12 demandes de prolongation de financement, pour un total de 22,5 mois.

Répartition des financements :

GS Math : 5,5 mois (pour doctorants de l'UPSaclay hors périmètre employeur)

LMH : 17 mois (pour les autres)

8 d'entre eux comptent soutenir avant la fin 2021.

On escompte 12 demandes de réinscriptions en 4A, et 4 cas problématiques (doctorants déjà en 4A, ayant des difficultés de rédaction).

Rappel : si soutenance avant le 31/12/2021, pas besoin de se réinscrire.

3. Gestion des dérogations au nombre de doctorants

L'EDMH a reçu 4 demandes de dérogation en vue d'encadrer plus de 5 doctorants, par G.Allaire (CMAP), J.Garnier (CMAP), N.Touzi (CMAP), E.Moulines (CMAP).

Les demandes des 3 premiers sont jugées raisonnables, et acceptées.
La demande d'E.Moulines pose quelques problèmes : il est actuellement DT principal de 9 doctorants, dont certains sont encadrés en pratique à 100% par des collègues non-HDR. L'EDMH considère cette situation comme anormale. Elle va demander aux jeunes encadrants de prévoir de passer l'HDR à court terme, ou de faire une demande d'encadrement sans HDR.

4. Comptabilisation des formations

Suite à une décision du collège doctoral de l'UPSay, et un paramétrage d'ADUM réalisé au niveau national, le décompte des formations se fait points, et non plus en heures.

L'EDMH considèrera 2 types de formations : disciplinaires et transverses. L'EDMH demande de valider, au cours de la thèse, au minimum 12 points de f. disciplinaires, et 12 points de f. transverses.

Pour les conférences et cours de Master (f.discipl.): l'ED propose d'appliquer une règle de proportionnalité entre les heures et les points (1 point ~ 5h). On ne va pas compter les dixièmes de points. Si une formation dure moins de 5 heures => compter 0,5 point ou 1 point. Au-delà, on arrondit à l'entier le plus proche.

Pour les doctorants exerçant une activité complémentaire (enseignement, médiation scientifique, expertise) on valide 5 points, pour chaque type d'activité exercée, une fois dans la thèse.

Les représentant doctorants reçoivent 5 points de f.transverse (en cas de renouvellement de mandat, on ne le comptera qu'une année).
Il est obligatoire de suivre une formation « éthique et intégrité scientifique » au cours de la thèse.

Remarque : pour chaque formation rentrée sur le catalogue, il est souhaitable (mais pas obligatoire) de renseigner les cases "Catégorie" et "Bloc de compétences" associés aux types de formation. A priori, c'est la personne qui rentre la formation sur le catalogue (souvent le doctorant) qui choisit les cases. Ces infos seront utilisées pour garnir le « portfolio de compétences » du doctorant en fin de thèse.

Les doctorants seront informés de ces nouvelles modalités à la rentrée. Elles seront aussi mises à jour sur le site web de l'EDMH.

5. Rééquilibrage des pôles

Le conseil décide de ne pas modifier la répartition des doctorants au sein des pôles, avec l'intention de regrouper les concours UPSay et IPP en un seul concours à partir de 2022.

Info d'E.Bécache : il est probable que l'équipe INRIA DEFI, actuellement au CMAP, soit déplacée vers l'ENSTA prochainement. Ces doctorants pourront être suivis par le pôle CEA-CS-ENSTA.

6. Fonctionnement des comités de suivi

Légalement, le comité de suivi de chaque doctorant doit être composé d'au moins 2 personnes : 1 directeur adjoint, et si possible un autre HDR, avec une continuité sur les 3 ans. Dans certains pôles de l'EDMH, les entretiens de suivi ne sont assurés que par le DA ou le Dir.

Les représentants étudiants sont interrogés sur la question : ils ne voient pas d'inconvénient à des entretiens avec 1 seul interlocuteur, certains s'exprimant plus facilement face à une personne.

Le conseil suggère néanmoins aux DA de se faire seconder pour effectuer les entretiens, par exemple en « réquisitionnant » un membre HDR de leur laboratoire. Le doctorant peut lui-même suggérer un nom (en-dehors de son équipe encadrante).

7. Points divers

* **Calendrier campagne recrutement**

Le conseil décide de caler les dates du concours 2022 sur le calendrier imposé par l'IP Paris, ce qui implique d'avancer le calendrier UP Saclay d'environ 3 semaines par rapport aux dates 2021.

Les dates précises seront décidées à la rentrée. Il faudra prévenir les DT potentiels suffisamment à l'avance pour qu'ils anticipent.

Rappel : à l'IP Paris, les DT sont obligés de déposer leur sujet de thèse à l'avance. Ce n'est pas le cas à l'UP Saclay.

* **Convention de reversement** entre l'UP Saclay et l'IP Paris n'est toujours pas signée. L'argent de l'EDMH pour les missions des doctorants, n'est donc toujours pas disponible dans les labos de l'IP Paris.

* **Journée de rentrée de l'EDMH** Elle se déroulera à l'IHES le 18 octobre, en présentiel. Nous prévoyons de tourner un « film promotionnel », similaire à celui tourné pour la FMJH.

* **Election représentants doctorants** en novembre prochain. Les représentants actuels sont en mandat jusque là.

* **Prochain conseil EDMH** : Vendredi 26 novembre, 9h. A priori en présentiel.

* **Enquêtes sur le devenir doctorants** : Les enquêtes sur le devenir réalisées par les établissements (IP Paris et UP Saclay) sont jugées trop lourdes, ce qui décourage les doctorants d'y répondre.

Le conseil préconise donc de maintenir une enquête séparée de l'EDMH, permettant de récolter des données plus précises sur le devenir. La proximité entre les docteurs et l'ED permet un meilleur retour à l'enquête.

* **Page de garde du manuscrit de thèse** : différences entre celle d'UP Saclay et celle préconisée par l'EDMH. La différence porte essentiellement sur la liste suivant "devant le jury composé de"

Le Conseil préconise de maintenir la version de l'EDMH, plus adaptée. En cas de problème lors du dépôt en bibliothèque, insister pour maintenir notre version.



Pour la direction de l'EDMH,
Stéphane Nonnenmacher, directeur de l'EDMH
Orsay, le 24/08/21

PV du Conseil de l'EDMH, 26 novembre 2021 à Orsay

Présents : S. Nonnenmacher, B. Schraen, V. Sécherre, A. Desolneux, E. Bécache, F. Roueff, P. Barbillon, C. d'Epenoux, G. Gonthier, V-E. Brunel, C. Buccisano, Q. Goepfert, H. Llerena-Montenegro, A. Prouff.

Absents : L. Gouarin, P. Massart, H. Pham, S. Charouset, C. Grandmont

1. Résultats des élections des représentants doctorants

Carlo Buccisano (1A, LMO), suppléant : Antoine Prouff (1A, LMO)

Quentin Goepfert (1A, UMA, ENSTA), suppléante : Bénédicte Colnet (2A, CMAP-INRIA)

Mendes Oulamara (3A, LAG), suppléant : Henry Llerena-Montenegro (1A, LaMME)

Marie Haghebaert (2A, MalAGE), suppléant : Sam Perochon (1A, CeBo)

Une seule liste présentée :

Taux de participation au vote : 30 %

Nombre de voix : Oui : 97 – Non : 2 – Ne se prononcent pas : 11

Remerciement aux nouveaux représentants et à leurs suppléants.

2. Remplacement du représentant d'AgroParisTech

Stéphane Robin a représenté l'EDMH plusieurs années dans l'unité MIA de l'AgroPT. En septembre 2021 il a muté vers un autre institut, qui n'est plus dans le périmètre de l'EDMH.

Pierre Barbillon, récemment promu professeur à l'AgroPT, membre du MIA, a accepté de le remplacer en tant que représentant de l'EDMH. Cette fonction ne nécessite pas de vote du conseil. Bienvenue !

L'EDMH remercie Stéphane Robin pour l'aide qu'il a apportée dans le suivi des doctorants du MIA et de MalAGE, ainsi que pour son implication dans le Labex MH, en tant que responsable de l'axe math-SV.

3. Point sur la rentrée 2021

- Evolution des personnels de soutien administratif.
IPP: Y.Martel est le correspondant HDR pour les maths
N.Bourdieu nouvelle responsable administrative du doctorat à l'IPP (remplaçante de d'A.Belus, partie en octobre 2020).
Nouvelle psychologue à l'IPP, spécialement en charge des doctorants d'IPP: sylvie.coussot@ip-paris.fr

UPSay: départ de M.Le Poulard (UEVE) en cours d'année. N.Moutty s'occupe seule des doctorants EDMH de l'UEVE, UVSQ, ENS-PS. Elle sera elle-même remplacée par J.Samé en décembre 2021.
S.Thuron continue de s'occuper des doctorants de l'EDMH à C-S.
A.Desolneux souhaiterait une solution de proximité pour le suivi administratif des doctorants de l'ENS Saclay, qui sont suivis depuis septembre 2020 par un gestionnaire de l'UEVE.
La scolarité doctorale de la Fac des Sciences d'Orsay est en sous-effectif (2 personnes au lieu de 3), certains actes prennent du retard.

Autres remarques :

- La mise en place de doubles financements est soumise à des problèmes et retards récurrents, à l'UPSay et à l'IPP. Il est suggéré d'éviter à l'avenir de recourir à de tels cofinancements, lorsque c'est possible.
- Les salaires de certains doctorants en 1^e année sont versés avec retard ; la cause : la revalorisation des salaires a été prise en compte tardivement par certains services RH, ce qui a retardé les conventions de reversement.
- La maison du doctorat de l'UPSay a mis en place un service de signature électronique pour les conventions de cotutelle, qui devrait accélérer le processus de signatures.
- A l'IPP, le circuit des cotutelles passe dorénavant par N. Bourdieu.

4. Etat des inscriptions 2021

L'EDMH escompte au moins 354 inscrits ou en inscription pour l'année 2021-2022, à peu près 50%+50% entre UPSay et IPP. Ce nombre est à peu près constant par rapport à 2020. Une grande majorité des inscrits sont en maths appliquées.

On remarque un nombre inhabituel d'inscrits en 4A et plus, mais plusieurs d'entre eux soutiennent dans 1 à 2 mois.

L'UPSay exonère de frais d'inscription les doctorants soutenant leur thèse avant le 1^{er} avril 2022.

5. Demandes de dérogations

Nombreuses demandes de dérogations pour réinscriptions en 4A+ (v. tableau joint) : plus de 40 doctorant.e.s. (lors du conseil de juillet, nous anticipions seulement 12 réinscriptions).

Les dossiers de ces doctorant.e.s sont expliqués un à un par les directeurs adjoints concernés.

Dérogation au surencadrement :

- Eric Moulines (CMAP) : dirigeait déjà 8 thésards en juillet, en a repris 2 nouveaux (T.Huix et G.Victorino Cardoso).

Dérogations à l'HDR :

- Javier Fresan (PR Monge X, CMLS), pour encadrer Gabriel Ribeiro
- Pavlo Mozharovskyi (PR associé TelecomP, LTCI), pour encadrer Jérémy Guérin

- Question sur les dérogations à l'HDR

Un encadrant non HDR ne peut normalement obtenir qu'une seule dérogation à l'HDR pour encadrer un.e doctorant.e. Cependant, la direction de l'IPP souhaite faire une exception pour les jeunes lauréat.es de l'ERC, afin de leur permettre de pouvoir encadrer simultanément plusieurs doctorants financés par leur bourse.

La direction de l'ED-IPP ayant entériné cette exception, un avis sur la question est demandé au conseil de l'EDMH.

Après délibération, le conseil de l'EDMH préfère s'en tenir à la règle antérieure, plutôt que d'entériner à l'avance une telle exception. Il ne pense pas que la règle sur les dérogations à l'HDR freine les velléités de candidature à l'ERC de nos jeunes collègues. Il sera prêt à considérer des demandes particulières lorsqu'elles se présenteront.

6. Demandes de césure

Rémy Leluc (3A, LTCI, TelecomP) a demandé à effectuer une césure de 6 mois, pour un projet de Machine Learning chez Total Energies, d'Octobre 2021 à Avril 2022. Au vu des délais très courts, la direction de l'EDMH a validé sa demande.

Le conseil rappelle qu'une césure doit se préparer suffisamment à l'avance. Une césure a une durée de 6 mois ou 1 an. Il ne s'agit pas d'un « stage », mais bien d'une interruption de la thèse, et du contrat doctoral. Elle nécessite un vrai projet (dans une entreprise, une association, une formation professionnelle vers une reconversion), il ne peut s'agir d'une simple « pause » dans la préparation de thèse.

La FMJH a mis en place un groupe de réflexion stratégique, pour réfléchir sur les moyens de « rapprocher » les doctorants de l'entreprise. Un objectif souhaitable : faciliter les césures.

7. Abandons de thèse

Depuis le mois de juillet, on compte 1 abandon de thèse déclaré, 3 abandons effectifs (« disparition » des doctorants, sans concertation avec le directeur de thèse), et un doctorant que le directeur de thèse ne souhaite pas faire soutenir, en raison d'un niveau insuffisant.

8. Budget de l'EDMH

Montant budget 2021 : 39,5 k€ (19 k€ UPSaclay + 18 k€ IPParis + 2,5 k€ reliquat IPParis 2020)

- Dépenses 2021 engagées : 27,4 k€
- dont 7,8 k€ facturés
- dont 19,6 k€ pas encore facturés par les laboratoires affiliés à l'EDMH. Il s'agissait du budget attribué aux labos pour financer les missions des doctorants : la plupart des laboratoires n'ont pas envoyé leur facture au service financier de l'UPSaclay.

Est-ce un problème comptable ? TelecomSudParis a rédigé une convention spécifique entre eux et UPSaclay, afin que l'UPSay (qui ère les comptes de l'EDMH) leur verse les ~1000€ prévus !

Pour éviter que ces lourdeurs administratives se reproduisent en 2022, nous listerons explicitement les laboratoires bénéficiaires de l'IPP dans la convention de cofinancement entre IPP et UPSay.

- Budget prévisionnel 2022 : nous prévoyons un budget stable, avec 19k€ financés par UPSay et 18k€ par IPP (sous réserve de confirmation de l'IPP).

Rappel des programmes de financement du labex LMH, destinés aux doctorants EDMH

- Programme Vivaldi : pour participer à des écoles ou des conférences « à fort contenu en formation ». Le LMH accepte en particulier de financer les missions à l'ICM en juillet 2022 sur ce programme.
- Programme Visibilité Scientifique Junior : pour des mobilités sortantes de 1-2 mois. 2 doctorants (du CMLS) ont déjà obtenu un financement en 2022 sur ce programme.

9. Formations doctorales

- Suite au passage à un comptage des formations doctorales par « points », les doctorants en 2A+ s'inquiètent pour leurs formations : comment comptabiliser les formations déjà effectuées ? Il s'agit de les

rassurer : il sera inutile de faire « revalider » les formations déjà validées sur ADUM. Nous transformerons les heures déjà acquises en points (1pt=5h) pour le décompte total.

Un tableau de référence de comptage des points est disponible sur le site de l'EDMH (rubrique « Formations »).

- Référentiel de compétences : pour chaque nouvelle formation, cocher des cases dans 6 « blocs de compétences ». A la fin de la thèse, chaque doctorant.e dispose d'un « portfolio de compétences », censé refléter les différents types de compétences acquises.

Trois types de formations sont obligatoires (de telles formations doivent être proposées par les établissements) :

- Ethique et intégrité scientifique (depuis 2016)
- Science ouverte et gestion des données (depuis 2021)
- Science et développement soutenable (depuis 2021)

Certain.e.s doctorant.e.s de 3A+ demandent si ces obligations les concerne. La réponse est « oui, mais restons pragmatiques » :

- Une (mini-)formation à l'éthique avait été dispensée lors des journées de rentrée de l'EDMH en 2019 et 2020 ; elle fera l'affaire pour les doctorant.e.s y ayant assisté.

- Si les établissements ne proposent pas de formations sur un de ces thèmes d'ici le printemps 2022, on ne peut pas exiger des doctorants en fin de thèse qu'ils y assistent.

10. Campagne de recrutement 2022

La LPR a débouché sur des hausses du salaire doctoral minimal en 2021 (1866€ brut mens.) et 2022 (1975€ b.m.). La subvention pour charge de service public (qui finance les « bourses MESRI » des établissements) a été augmentée corrélativement. Le nombre de bourses MESRI à l'UPSay sera stable en 2022.

L'ENS-PS ne met plus de bourses au pot des EDs, et reverse toute sa subvention MESRI sous forme de CDSN, dont une partie (~30%) sera réservée aux laboratoires de l'UPSay. Un programme dédié à ces financements CDSN a été mis en place à l'UPSay ; l'ED aura un avis consultatif, mais les attributions seront décidées par l'ENS.

Les financements Labex, Idex, ANR n'ont pas augmenté suite à la LPR. Le LMH a accepté de maintenir les 5 allocations de thèse promises en 2021, en relevant le budget correspondant. Par contre, il ne prévoit plus 4 allocations en 2022. D'autre part, les dernières dépenses possibles du LMH seront en décembre 2024, avant sa dissolution dans l'IDEX. La FMJH prendra alors le relais du financement des 9-10 mois de thèse restants pour les allocataires de bourses LMH 2022. Il n'y aura qu'un seul contrat, pour ces deux sources de financement.

Autres financements :

- Programme UDOPIA (IA à l'UPSay) : 2022 sera la dernière année. Pour faire suite à ce programme, une candidature Cofund est envisagée par DataIA, qui bénéficierait également à l'EDMH.
- Programme ANR-IA + HiParis (IA à l'IPP) : dernière année de ANR-IA en 2022 ?
- Fin du DIM MathInnov (pas de remplacement en vue), pas de bourses en 2022
- ParisRegionPhD en 2022 ? (les responsables du DIM ne savent pas)
- Campagne des bourses CSC à UPSay et IPP : 1 sujet déposé (Y.Qu, PR associé au CeBo ; comme en 2021, un sujet de mécanique des fluides, conviendrait mieux à l'ED Smemag). Les bourses CSC sont assez contraignantes, et un peu moins bien dotées qu'un contrat doctoral.

Calendrier du concours conjoint IPP-UPSay :

Dépôt de dossier concours EDMH : 28 avril 23h59

Jury de pré-sélection : 9 mai matin

Auditions et jury de classement : 23-24 mai

11. Points divers

Site internet de l'EDMH : toujours hébergé à l'UPSay.

Prochaine réunion du Conseil de l'EDMH : 25 mars 2022 à 9h.

Pour la direction de l'EDMH,
Stéphane Nonnenmacher, directeur de l'EDMH
Orsay, le 06/12/21



université
PARIS-SACLAY
École doctorale
de mathématiques
Hadamard (EDMH)